

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 12 avril 1951.

Le Comité sessionnel des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle, a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit de treize à huit membres.
2. Qu'il lui soit permis de se réunir pendant les séances de la Chambre.
3. Qu'il ait le droit de faire imprimer, au jour le jour, 700 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
HUGHES CLEAVER.